

Extrait du compte rendu de la 307e réunion du Conseil de l'UEO (23 novembre 1966)

Légende: Pendant la réunion du 23 novembre 1966 du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la délégation britannique suggère de discuter, à l'occasion de la réunion ministérielle à Bonn, des conséquences que l'évolution récente au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) peut avoir sur l'UEO. De son côté, l'ambassadeur français Geoffroy de Courcel exprime les réserves de la délégation française au sujet de cette proposition qu'il considère prématurée et qui devrait être examinée en premier lieu par le Conseil permanent avant d'être abordée au niveau ministériel.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 307e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 23 novembre 1966. II. Prochaine réunion du Conseil au niveau ministériel. CR (66) 24. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. BTO. Interpretation of Brussels Treaty & Paris Protocols. Year: 1966, 01/03/1966-30/03/1967. File 113.2. Volume 1/2.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_307e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_23_novembre_1966-fr-7f6a63f7-fd38-4ab6-a350-5e426c34e6e9.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA 307^e REUNION

DU CONSEIL DE L'U.E.O. TENUE LE 23 novembre 1966

II PROCHAINE REUNION DU CONSEIL AU NIVEAU MINISTERIEL

2. Ordre du jour

Le PRESIDENT invite les délégations à faire connaître leurs suggestions éventuelles en ce qui concerne l'ordre du jour de la réunion.

M. DAY déclare que la délégation britannique n'a pas de proposition précise à formuler. Il pense cependant que le représentant du Royaume-Uni souhaitera saisir l'occasion de la réunion ministérielle à Bonn pour présenter quelques remarques générales relatives à l'évolution récente au sein de l'O.T.A.N., qui comporte certainement des conséquences pour l'U.E.O. Si les autres membres du Conseil en sont d'accord, un échange de vues d'ordre général pourrait avoir lieu sur ce sujet.

A la demande du représentant de la FRANCE, M. DAY précise qu'il s'agirait d'évoquer les répercussions sur l'U.E.O. de certaines décisions concernant l'O.T.A.N., compte tenu notamment des rapports étroits existant entre cette Organisation et les organes de l'U.E.O. installés à Paris. La délégation britannique serait heureuse de connaître, par exemple à la prochaine réunion du Conseil, l'opinion des autres délégations sur cette proposition.

M. de COURCEL déclare qu'il transmettra à son Gouvernement la proposition dont il s'agit, mais il croit devoir exprimer dès maintenant une réserve à ce sujet. Bien que cette suggestion ne soit pas avancée pour la première fois, il paraît encore prématuré d'aborder l'examen d'une question semblable tant que la situation au sein même de l'O.T.A.N. ne s'est pas précisée davantage. Il serait préférable de laisser s'écouler un plus grand délai entre les éventuelles décisions de l'O.T.A.N. au mois de décembre et le moment où le Conseil en examinerait la portée pour l'U.E.O. D'autre part, il conviendrait que cette question puisse être d'abord examinée par le Conseil permanent, avant d'être portée devant les ministres. Pour ces différentes raisons, l'Ambassadeur est d'avis qu'il serait contre-indiqué de prévoir un débat à ce sujet lors de la réunion du 19 décembre.